



# Le journal de Benayes

Directeur de publication : Jean-Louis Maury

## VŒUX DE LA MUNICIPALITE

En ce début d'année l'équipe municipale vous présente ses vœux ainsi que son bilan et ses projets pour 2025.

En 2024 nous avons terminé le projet de rénovation de la chaudière du chauffage du bâtiment Mairie, école, salle des fêtes. Afin de bénéficier des aides nous avons opté pour une chaudière à énergie renouvelable à granulés de bois. Le montant des travaux s'est élevé à 44770 €. Nous avons obtenu 10 385 € d'aide de l'état (DETR), 18 900 € du fond chaleur (ADEM) et 1 950 € du département. Ce qui représente approximativement 70 % de la dépense. Ces travaux faisaient suite aux différents travaux d'isolation et de changement des huisseries l'année précédente. Nous pensons réaliser une économie de 30 % sur le coût du chauffage.

L'année dernière a été marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale, les élections législatives et l'instabilité gouvernementale qui a suivi. Par cet arrêt du fonctionnement de l'assemblée et de l'état nous n'avons aucune visibilité des attributions financières qui nous seront octroyées. Nous craignons leurs diminutions, qu'elles soient de fonctionnement ou d'aides à la réalisation de projets communaux.

En 2025 nous marquerons une pose pour les investissements. Notre situation financière nous oblige à différer les travaux du champ de foire. C'est un projet important. Il pourra être repris par la suite quand la dette de la commune aura diminué. L'objectif d'améliorer le bourg reste d'actualité.

Cette année nous réaliserons des travaux d'entretien de la voirie.

Le personnel, les conseillers et moi-même souhaitent que l'année 2025 soit celle de la réussite, du bien-être, de la satisfaction et d'une bonne santé pour vous et votre entourage.

Imprimé par nos soins

## ÉTAT CIVIL 2024

### Naissances

- Maxence Montet le 2 mai 2024

### Mariages

- aucun

### Décès

- Aimée Burg, veuve Chabassier (09.01.2024)
- Denise Audrierie, veuve Duprat (13.04.2024)
- Paul Montazeaud, dit Riquet (19.07.2024)
- Jean-Marie de Chérade de Montbron (05.10.2024)
- Mauricette Guindre, veuve Ensargueix (18.10.2024)

### Remerciements :

Madame Marie-Claire de Cherade de Montbron et ses fils Paul, Louis et Marc, remercient sincèrement tous les habitants de Benayes pour leurs marques de sympathie lors du décès de leur époux et père Monsieur Jean-Marie de Cherade de Monbron.

## Informations diverses



### EPICERIE AMBULANTE :

l'épicerie d'Anthony propose toujours ses produits.

Si vous êtes intéressé, contactez Anthony au : 06 35 19 73 13



**MONTET Charpente**

**Monsieur Dimitri MONTET**, charpentier couvreur s'est installé sur notre commune

427 Chemin du Grand Pré – 19510 Benayes

Portable : 06 60 02 64 99

Email : montet.charpente@gmail.com



**AR2A, Monsieur Romain Chalopin** vous propose ses services

d'entretien d'espaces verts, élagage, abattage, dessouchage

Route de chez Vergnaud – 19510 Benayes

Portable : 06 30 00 75 31

## Site internet de Benayes



Le site internet de la commune fait peau neuve !  
Son adresse est  
[www.benayes.fr](http://www.benayes.fr)

## Benayes à l'honneur

Invitée d'honneur du Festival International d'Art Photographique de Tulle, Martine Propice, entourée de Dominique Lemoine (organisateur), le président François Hollande et Jean-Louis Maury.



## Club des Aînés Les Sources de l'Auvézère

Le club des aînés a organisé deux excursions en 2024 :

Au mois de juin :

**ST JEAN DE CÔLE**, une visite guidée de l'un des plus beaux villages de France en Périgord vert.



**BRANTÔME**, baptisée La Venise du Périgord car elle forme une île cernée par la rivière Dronne.



Au mois de septembre :

**MARTEL**, découverte, sous la pluie, de la Vallée de la Dordogne à bord du Train à vapeur Le Truffadou. Visite d'une huilerie artisanale.



Les sorties à venir en 2025 : au mois de Juin : visite de VICHY à bord d'un petit train qui sillonne la cité thermale. Balade fluviale sur l'Allier et en septembre : LA VIE DE CHÂTEAU.

Nous serions heureux de vous accueillir, que vous soyez de Benayes ou de ses environs, retraité ou pas, que vous vous sentiez isolé ou désœuvré..., quelle que soit votre situation, si vous voulez vous épanouir grâce à de nouveaux contacts, n'hésitez pas à venir partager nos activités tous les 2<sup>e</sup> mercredi du mois ainsi que nos escapades.

Contact : Michel Priac , tél : 05 55 98 05 68 ou courriel : [m.priac@ozone.net](mailto:m.priac@ozone.net)

## Travaux sur la commune

Suite aux intempéries persistantes, une partie du mur du fond du cimetière s'était écroulée.

Quelques tombes ont également subi des détériorations avec les infiltrations d'eau incessantes.

Le mur a été remonté en fin d'année. La commune envisage également la réfection des peintures des portails du vieux cimetière ainsi que celles des portes de l'église, courant 2025.



## École

Entre la rentrée scolaire 2024 et la fin de l'année, il y a eu 25 enfants inscrits à Benayes.



### Rencontres sportives.

Nous avons participé à trois rencontres sportives en 2024 : une rencontre d'activités gymniques au gymnase de Pompadour, une rencontre d'orientation et une rencontre multi-activités à l'école de Lubersac.

Lors de la dernière rencontre, les élèves ont réalisé des drapeaux des JO et ont défilé avec pour clôturer la journée.

### Sortie scolaire de fin d'année aux jardins de Colette le 25 juin 2024.

Nous avons participé à l'atelier « Les jardiniers malins ». Nous avons transformé des briques en carton en jardinières. Nous sommes partis dans les jardins à la recherche de bâtons pour faire des trous dans la terre, de feuilles pour faire un paillage, de pommes de pin pour décorer les jardinières et d'écorces pour inscrire le nom des graines que nous avons semées.

Nous avons aussi préparé des dessins à fixer sur nos jardinières.



## École (suite)

### Projet artistique de l'année, commun aux trois écoles du RPI : le Hip-hop

Avec un intervenant extérieur, Nicolas Bordas, les élèves ont appris des pas de danse Hip-hop. Ils ont également appris à réaliser des figures au sol. En classe, nous avons appris à chanter un petit rap.

Les travaux des élèves ont été présentés lors du spectacle de fin d'année, à Meuzac, le 28 juin 2024.



## Compte rendu des Conseils Municipaux

### ● Séance du 27 mars 2024

#### - Vote des nouveaux taux d'imposition 2024 :

Le taux de taxe foncière propriété bâtie passe de 33,58 % à 35,04 %

Le taux de taxe foncière propriété non bâtie passe de 80,11 % à 83,59 %

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 7,33 % à 7,65 %

#### - Mise en place d'une procédure semi budgétaire pour reclasser une somme de 205 €.

#### - Approbation des comptes de gestion 2023 :

En fonctionnement : (a) dépenses : 284 308,33 €

(b) recettes : 304 691,24 €

(c) résultat (b-a) : 20 382,91 €

(d) résultats reportés : 11 824,23 €

excédent de clôture (c-d) : - 8 558,68 €

En investissement : dépenses : 73 400,37 €

recettes : 86 941,93 €

solde reste à réaliser : 14 955,65 €

#### - Approbation du budget primitif 2024 :

En section fonctionnement, celui-ci s'équilibre à la somme totale de 317 967,23 € en dépenses et en recettes.

Pour la section d'investissement il s'équilibre à la somme totale de 121 436,39 € en dépenses et en recettes.

#### - Attribution des subventions aux associations (budget primitif de 2 500 €) :

Amicale des écoles du RPI : 395 €

Association des anciens combattants : 60 €

Club des sources de l'Auvézère : 130 €

Coopérative scolaire de Montgibaud : 600 €

Mission locale de Brive : 191,25 €

Campagne heureuse ouverte et unie : 60 €

Comice agricole de Lubersac : 50 €

Association Lubersac pêche : 60 €

CAUE de Corrèze : 100 €

Société de chasse : 130 €

Fondation du patrimoine : 100 €

Comité des fêtes de Benayes : 130 €

Téléthon : 60 €



## Compte rendu des Conseils Municipaux

- Comme en 2023, la contribution communale au titre des dépenses de la FDEE19, Fédération Départementale d'Électricité et d'Énergie de la Corrèze, d'un montant de 535,53 € pour 2024, sera fiscalisé et son recouvrement sera fait par les services fiscaux.

- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 :

Le conseil municipal décide de renouveler l'organisation existante de 4 jours par semaine avec accueil de 8 h 35 à 8 h 45, cours de 8 h 45 à 12 h 15, pause méridienne de 12 h 15 à 13 h 35, accueil de 13 h 35 à 13 h 45, cours de 13 h 45 à 16 h 15, accueil périscolaire de 16 h 15 à 16 h 45.

- Depuis le 31.10.2023, certains agents publics de la fonction territoriale peuvent recevoir une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » (d'un montant proposé de 250 € à 400 € en fonction de la rémunération de l'agent) et ce, sous certaines conditions.

Le conseil municipal décide d'adopter le principe et les montants de cette prime, tels qu'exposés par le comité social territorial, et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

- La FDEE19 a modifié ses statuts. Le conseil municipal approuve ces modifications. La FDEE19 propose une nouvelle compétence « systèmes d'information géographique ».

Le conseil municipal décide d'adhérer à compter du 1er juin 2024 de cette nouvelle compétence et désigne Monsieur Jean-Louis Maury comme élu référent et Madame Nathalie Leuret comme agent référent.

- Location salle des fêtes : le Conseil municipal décide de mettre en place un forfait nettoyage en cas de nettoyage ou rangement imparfait après location, d'un montant de 100 €.

### ● Séance du 13 juin 2024

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et ses conditions d'adhésion ou de souscription.

En ce sens, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter de 1er janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance (maintient de rémunération en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès).

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance, en vue de souscrire un contrat collectif.

Le conseil municipal décide après délibération de se joindre à la convention de participation que le centre de gestion prévoit de conclure et de prendre acte que les caractéristiques, prestations, garanties et tarifs lui seront communiqués au terme de la procédure engagée, pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.



## Compte rendu des Conseils Municipaux

- Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande d'aide financière de la part de Madame la principale du collège de Lubersac, pour 2 élèves de la commune, dans le cadre d'un séjour de ski à Saint Lary du 18 au 22 mars 2024 et d'un séjour sportif à Rouffiac du 27 au 29 septembre 2023. Le conseil municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 € pour chacun des séjours et que cette dépense sera inscrite au budget.

- Suite à la constitution d'un groupement de commande porté par les syndicats départementaux d'énergie de plusieurs départements des régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne Rhône Alpes, pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture, services ou travaux en matière d'efficacité énergétique, le conseil municipal décide après délibération, de l'adhésion de la commune de Benayes au groupement précité et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune. Cette dernière s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commande et à les inscrire préalablement au budget.

### ● Séance du 13 août 2024

- Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que par délibérations concordantes du 10.07.2024, les communes de Saint Martin Sepert, Saint Pardoux Corbier et Saint Ybard ont décidé de créer une commune nouvelle dénommée « Les 3 Saints » et de son rattachement à la communauté de communes du pays d'Uzerche.

Considérant l'impact défavorable du départ des communes de Saint Martin Sepert et de Saint Pardoux Corbier par rapport aux prochaines recettes de la communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour, et par rapport aux efforts d'investissements importants et programmés sur ces 2 communes, le conseil municipal décide, après délibération par 10 voix pour et 1 voix contre, de donner un avis défavorable au rattachement de la commune nouvelle « Les 3 Saints » à la communauté de communes du pays d'Uzerche, décision qui sera notifiée à Monsieur le préfet de la Corrèze.

### ● Séance du 5 septembre 2024

- Le conseil municipal décide après délibération, d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralité Revitalisation mentionnées au code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de cette exonération, pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises dans nos campagnes.

- Le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

- Sur le rapport du maire concernant les remplacements d'urgence d'un agent territorial ou d'un fonctionnaire, le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire à recruter en cas de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 pour assurer les remplacements et se charger de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que le code du travail permet l'adhésion des collectivités locales et de certains établissements publics administratifs au régime de l'assurance chômage ; l'adhésion est facultative et révocable. Le conseil municipal décide après délibération de l'adhésion de la commune de Benayes au régime d'assurance chômage et charge le maire de la signature du contrat.



## Compte rendu des Conseils Municipaux

### ● Séance du 8 octobre 2024

- Le conseil municipal, après délibération, donne pouvoir à Monsieur le maire pour faire toutes les démarches nécessaires pour modifier le montant de la ligne de trésorerie nécessaire à l'achat et l'installation de la nouvelle chaudière à granulés de bois de la mairie-école.

- Le conseil municipal vote le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 € pour 1 an dont la commission d'engagement est de 0,20 % du montant choisi.

- Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les agents publics bénéficient d'un compte d'activité (CPA). Ce dernier a pour objectif de faciliter l'évolution personnelle de l'agent, soit par un compte d'engagement citoyen visant à favoriser des activités bénévoles et la reconnaissance des compétences qui y sont acquises, soit par le compte personnel de formation permettant de développer un projet d'évolution professionnelle. Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur et plafonnés à 750 € TTC par formation par agent et par an, ainsi que les éventuels frais de déplacement qui en découlent.

Pour suivre une formation l'agent doit solliciter l'accord écrit de son employeur.

Le conseil municipal adopte cette proposition de mise en œuvre du compte personnel de formation qui sera effective dès le 1er octobre 2024.

- Chaque collectivité doit avoir un tableau des emplois communaux à jour. Le conseil municipal vote donc la suppression des emplois d'agents qui ne sont plus en fonction et dont les heures ont été redistribuées sur les agents en place.

### ● Séance du 11 novembre 2024

- Suite à une mise à jour du tableau des emplois adopté lors du conseil municipal du 8 octobre 2024, et à la redistribution des heures de l'emploi supprimé sur les agents déjà en place, le conseil municipal adopte la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet de 34 h 40 hebdomadaires et de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01.01.2025.

- Suite au conseil municipal ayant délibéré au sujet de la participation obligatoire de l'employeur à la protection sociale complémentaire des employeurs à compter du 01.01.2025, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention portée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze (attribuée au groupement MNT-Relyens), d'autoriser le maire à signer ladite convention, de fixer le montant de participation financière à 17 € par mois, pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation, qui seront prélevés mensuellement sur rémunération des cotisations pour les agents concernés, quelque soit leur statut.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution. Les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

### ● Séance du 14 janvier 2025

- Notre secrétaire de mairie ayant changé de grade, le conseil municipal vote le remplacement de son statut par un nouvel emploi qui vient modifier le nouveau tableau des emplois de la commune à compter du 01.02.2025 et l'inscription des dépenses dues au changement de salaire correspondant au budget 2025.



## Compte rendu des Conseils Municipaux

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1er février 2025. Pour le studio 8 place de l'église le loyer sera de 184,28 € par mois et pour la maison Chassain, 295 route de Lubersac, le loyer sera de 374,40 € par mois.

- Suite au départ en retraite anticipé de l'ATSEM titulaire, le conseil municipal décide la création, à compter du 15.01.2025, d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe à temps non complet de 29 h 58 hebdomadaires. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse annuelle pour une durée maximum de 6 ans au bout desquels le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. Les crédits correspondants seront inscrits au budget et le maire est chargé du recrutement de notre actuelle ATSEM remplaçante et de la signature de son contrat d'engagement.

- Suite aux difficultés de gestion des concessions du cimetière et des nouvelles lois à ce sujet, le conseil municipal décide :

- . Qu'il ne sera plus octroyé de nouvelle concession perpétuelle à compter de ce jour.

- . Que les concessions seront divisées en 2 classes, trentenaires, ou temporaires de 15 ans, renouvelables durant 2 ans suivant la date de fin de concession.

Concession trentenaire 1 tombe, 2 m<sup>2</sup> : 75 €

Concession trentenaire 2 tombes, 4 m<sup>2</sup> : 150 €

Concession de 15 ans 1 tombe, 2 m<sup>2</sup> : 30 €

Concession de 15 ans 2 tombes, 4 m<sup>2</sup> : 60 €

- . Les concessions sont accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de ses parents ou successeurs.

- . A défaut de renouvellement dans les 2 ans suivant la date de fin de concession, les concessionnaires seront libres d'enlever les monuments et les tombes qu'ils avaient placés sur le terrain concédé, à leurs charge et selon le délai qui leur sera assigné. Sinon, la commune reprendra en totalité cette tombe et mettra le reliquaire des restes du défunt dans l'ossuaire communal.

- Monsieur le maire rappelle que suite à une crémation, les cendres du défunt peuvent soit être dispersées dans la nature (hors voie publique et sites privés), soit être dispersées dans un espace aménagé à cet effet dans le cimetière, soit l'urne peut être inhumée dans une tombe existante, ou scellée sur celle-ci ou déposée dans un columbarium, ou enterrée dans une caverne.

Le conseil municipal décide la création, dans le nouveau cimetière de Benayes, d'une zone de cavernes, concessions de 0,80 m x 0,80 m qui suivront les mêmes réglementations que pour les tombes. Les tarifs seront de 35 € pour 30 ans et de 15 € pour 15 ans.

5	4			2		8		6
	1	9			7			3
			3			2	1	
9			4		5		2	
		1				6		4
6		4		3	2			8
	6					1	9	
4		2			9			5
	9			7		4		2



## Commémorations



### Commémoration

**19 mars 1962**

Cessez le feu de la guerre d'Algérie

Le **19 mars 2024** a eu lieu le rassemblement autour du monument aux morts pour la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie, suivi d'un pot à la salle des fêtes. Soleil et ciel bleu pour la cérémonie du 8 mai.

Grisaille et vent glacial pour la **cérémonie du 11 novembre**.

Les anciens combattants étant de moins en moins nombreux et les jeunes se sentant peut être moins concernés, il y avait moins de monde que les années précédentes pour assister à ces cérémonies du souvenir.



## Fête de la Font Faure, le 24 juin

**BENAYES**  
**FÊTE DE**  
**LA FONT FAURE**  
**LUNDI 24 JUIN**

18h00 - Messe au pied de la fontaine  
Vente de gâteaux

**A partir de 19 h 30**

Buvette  
Repas dansant 20€  
Animé par  
"MOMO"

Vente de sandwiches  
Frites

Réservation avant  
le 20 juin  
06.19.49.21.50  
06.70.34.10.25

Places limitées, repas payables à l'avance, pas de remboursement

Après beaucoup d'inquiétude suite aux intempéries, le beau temps ayant timidement refait son apparition, le Comité des Fêtes a pu installer le matériel nécessaire à la réalisation de la fête après avoir dû empierrer une partie du chemin d'accès et certaines zones du site trop boueuses. Cette édition 2024 a été une fois de plus une belle réussite, avec sa messe au bord de la bonne fontaine, suivie de la vente de gâteaux confectionnés par le comité des fêtes, de sa buvette, son repas (420 réservations) et son bal toujours bien animé par Momo.



## Théâtre

le 27 juillet 2024, le pôle culturel de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour est venu nous présenter un spectacle «sous le souffle de Mistral, Alphonse Daudet et Marcel Pagnol», en jouant des scènes extraites de diverses œuvres bien connues de ces auteurs provençaux, animées également par un accordéoniste.

Environ 80 personnes étaient venues y assister.

Merci et bravo à cette troupe d'amateurs qui nous a fait passer un très agréable après-midi !



## Fête de Benayes les 10 et 11 août

**BENAYES EN FÊTE**  
**SAMEDI 10 AOÛT**  
Parcours de 12 kms ou 25 kms  
Ouvert à tous - Gratuit  
Rando pédestre, trail ou VTT  
Location de VTT électriques avec Roue Léo Vert  
Repas champêtre  
20€ pers - 12€ enfant jusqu'à 12 ans  
Sur réservation jusqu'au 08 Août  
06.19.49.11.50 ou 06.70.34.10.25  
**20h REPAS**

**DIMANCHE 11 AOÛT**  
Étang de Boueix  
Lot à tous les participants  
**08h CONCOURS DE PÊCHE**  
**16h SPECTACLE**  
La Machine infernale  
Venez fêter avec nous le 50ème spectacle  
Retour sur 30 ans de danses et de skatohs  
Spectacle gratuit  
animé par la troupe du comité des fêtes  
Soirée Boeuf/Frites - 14€  
Buvette - spectacle à 21h30 - Feu d'artifice  
**20h REPAS**

Le **samedi** était organisée une randonnée avec 2 parcours, un de 12 km pour les marcheurs et un de 25 km pour les VTT et le trail, avec possibilité de location de VTT grâce à l'entreprise « Roue Léo Vert ». Le soir, 180 repas champêtres ont été servis sur réservation.

**Dimanche** matin à 8 h, c'était le concours de pêche à l'étang de Boueix et l'après-midi, le traditionnel spectacle dont le thème était la « machine infernale » à remonter le temps : le Comité des fêtes a ainsi remis en scène des extraits de spectacles des 30 dernières années. Dans l'après midi, il y avait en plus un stand de tir et une pêche aux canards. Le soir, 400 repas « steak, frites » ont été servis grâce à Doudou Lapleau et pour terminer, un superbe feu d'artifice.



# Fête de Benayes 10 et 11 août (suite)



## Concours de belote



Le Comité des Fêtes a organisé un concours de belote en décembre 2024, avec 58 équipes inscrites, et un autre en janvier 2025 qui a réuni 34 équipes.



## Activités de la CHOU



L'association Campagne Heureuse Ouverte et Unie a continué à dégager le chemin descendant du bourg vers le moulin de la Bordas les 20 avril et 25 mai 2024 ainsi que le 1<sup>er</sup> février 2025, toujours avec des outils, de l'huile de coude et de la bonne humeur, permettant aux randonneurs de pouvoir parcourir les chemins publics de la commune. Nous les en remercions.



### Benayes Solidaires 2024



La pauvreté a un impact direct sur les comportements alimentaires des personnes qu'elle touche. On saute des repas. On se nourrit de produits bon marché, plus gras et sucrés. Maladies cardio-vasculaires, diabète, hypertension, cette mauvaise alimentation a des conséquences sur la santé des plus précaires.

En 2024, selon les chiffres de la solidarité du Secours Populaire Français 1 973 000 personnes ont été aidés sur le plan alimentaire et, 32 % des Français ont des

difficultés à se procurer une alimentation saine permettant de faire trois repas par jour (Baromètre Ipsos/SPF 2023). C'est la raison pour laquelle, et pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, l'Association Campagne Heureuse Ouverte et Unie, alias « CHOU » a organisé le 16 novembre dernier une collecte de produits alimentaires non périssables et d'hygiène de première nécessité ainsi que des jouets pour les plus petits au profit des Resto du Cœur d'Uzerche.

Bien que moindre que les années précédentes, le poids de cette collecte s'est élevé à 145 Kg.

L'association « CHOU » et les Resto du Cœur d'Uzerche remercient les généreux donateurs de la Commune qui ont répondu à cet appel.

## Activités de la CHOU (suite)

Le 15 septembre 2024 elle a organisé la 3ème édition de son marché festif, 16 exposants, maraîchers, boulanger, produits de la ruche, fromages de chèvre, conserves de viande, potier, livres d'histoires et bien d'autres et même une coiffeuse, ainsi que des grands jeux en bois, clown, animation musicale et buvette. Le beau temps était en plus au rendez-vous.



Benayes sous la neige 2025

## Repas de la société de chasse de Benayes

Le 16 novembre a eu lieu le repas choucroute organisé par la société de chasse de la commune. Une centaine de personnes avaient répondu présentes pour l'évènement.



## Repas des « aînés »

Le 30 novembre 2024 a eu lieu le repas des aînés. 61 convives se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager un très bon repas offert par la commune aux résidents de plus de 65 ans.

C'était aussi l'occasion de souhaiter une bonne retraite à Fernande Lespinas et la remercier pour ses 51 années au service des transports scolaires de la commune.

